CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES U22 BERNARD GANSER

&

CHAMPIONNAT 3X3 U22-U25





Préambule	3
I. Besoins matériels & humains	4
A. Salles	4
1. Caractéristiques des deux salles4	
B. Tables de marques	5
1. Caractéristiques tables de marques pour CHPT JEUNES U22 BG 5	
2. Caractéristiques tables de marques pour CHPT 3x3 U25 5	
C. Ballons & eau	6
1. Ballons6	
2. Eau6	
D. Besoins humain	6
II. Accueil des équipes	7
A. Transports & transfert	7
B. Hébergement	
C. Restauration	7
III. Accueil des officiels	8
A. Hébergement	8
B. Restauration	8
IV. Infirmerie et sécurité	9
V. Accueil de spectateurs	9
VI. Dispositions financières	.10
A. Recettes	10
B. Dépenses	
VII. Dispositions diverses	.11
VIII.Signatures & cachets	.12



PRÉAMBULE

Le Championnat de France Jeunes U22 Bernard Ganser & Championnat 3x3 U25 est l'évènement annuel pour les jeunes basketteurs français. Ils se regroupent au sein de leur région afin de constituer des délégations mixtes en vu de venir disputer ce championnat. À l'issue de ce championnat une délégation régionale et une équipe 3x3 sont titrées Championnes de France Jeunes. Cet évènement regroupe de 150 à 200 Jeunes sur un weekend...



I. BESOINS MATÉRIELS & HUMAINS

A. SALLES

Afin d'assurer au mieux le déroulement de la compétition, 2 terrains de basket-ball seront nécessaires. L'organisateur devra disposer sans partage des salles et des dépendances durant la période de l'évènement. Les salles devront être conforme à notre règlement (dimensions, lignes,...).

Dans chaque salle, un lieu sera à disposition pour le stockage des fauteuils.

1. Caractéristiques des deux salles

- Avoir un sol très roulant (parquet ou teraflex dur). Un parquet obligatoire (pour la finale)
- ▶ Des vestiaires fermant à clé, sanitaires et douche accessibles aux personnes à mobilité réduite pour les équipes
- ▶ Des vestiaires arbitres avec tables et chaises
- Un tableau d'affichage mural électronique (avec les consoles)
- Un local infirmerie ou à défaut un espace dédié



B. TABLES DE MARQUES

Les salles retenues pour les rencontres devront être équipé pour la table de marque comme suit : (alimentation électrique assuré par l'organisateur qui veillera à la protection des câbles)

1. Caractéristiques tables de marques pour CHPT JEUNES U22 BG

- ▶ 1 chronomètre central (tableau d'affichage mural) avec affichage des fautes d'équipes
- ▶ 1 appareillage des 24 secondes
- ▶ Les plaquettes d'annonce de 1 à 5 fautes personnelles
- ▶ 2 drapeaux d'annonce des 4 fautes d'équipes
- ▶ 2 sifflets

- ▶ 1 flèche d'alternance de possession/ entre-deux
- ▶ Feuilles de marques officielles (disponible en téléchargement si le site de la commission)
- ▶ 1 chronomètre portatif de secours
- ▶ Tables
- ▶ Chaises

2. Caractéristiques tables de marques pour CHPT 3x3 U25

- ▶ 4 tables de marques (1 par terrain)
- ▶ 2 à 3 chaises par table
- ▶ 1 chronomètre par table / tableau d'affichage portatif de préférence / tableau de marquage de volley à défaut
- ▶ Feuilles de marques officiel 3x3
- 2 sifflets par table



C. BALLONS & EAU

1. Ballons

Pour le CHPT JEUNES U22 BG: 8 Ballons MOLTEN GG7X minimum par salle

Pour le CHPT 3x3 U25 : 4 Ballons par terrain. Ballon officiel 3x3 WILSON (si possible)

2. Eau

L'organisateur fournira les bouteilles d'eau en quantité suffisante aux équipes ainsi qu'aux arbitres durant toute la compétition.

D. BESOINS HUMAIN

L'organisateur est tenu de prévoir les Officiels pour la tenue de la table de marque. Pour chaque table de marque, il devra prévoir :

- ▶ Un marqueur pour la feuille de marque
- Un chronométreur
- ▶ Un opérateur des 24 secondes

L'organisateur devra prévoir d'avoir plus de personnes que le juste nécessaire afin d'assurer un roulement évitant ainsi un enchainement de match pour chaque poste.

La commission arbitrage désignera pour chaque match un arbitre comme chef de table.

Les arbitres des rencontres seront convoqués et désignés par la commission arbitrage.

Un **speaker** qui présentera et animera la compétition est très apprécié par l'ensemble des protagonistes de l'évènement



II. ACCUEIL DES ÉQUIPES

A. TRANSPORTS & TRANSFERT

Les transports et transferts des équipes vers les lieux de compétition et hébergement, sont à la charge des délégations sauf accord particulier entre la délégation et l'organisateur.

Un lieu de stationnement pour l'ensemble des véhicules devra être réservé à proximité des salles de compétition. L'organisateur prendra contact avec la commune du lieu de l'évènement pour réserver ces emplacements. L'organisateur fournira aux délégations, pour chaque véhicules, un flyer d'identification à l'évènement (ce flyer sera placer sur le tableau de bord).

B. HÉBERGEMENT

Les lieux d'hébergements devront être à proximité des lieux de compétition et être conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduites.

Ils devront disposer d'un maximum de chambre PMR.

Un maximum de 2 à 3 personnes par chambre sera proposé.

Hébergement des 12 équipes 3x3 pris en charge par la commission basket.

C. RESTAURATION

L'organisateur est en charge de la gestion des repas. Il devra prévoir des repas conséquents en quantité et répondant aux besoins de sportifs (protéines, féculents, légumes,...). Les repas devront pouvoir être pris entre 11h30 et 14h.



Les repas devront prendre en compte les spécificités alimentaires, des participants, renseignés par les délégations sur les fiches équipes.

Restauration des 12 équipes 3x3 pris en charge par la commission basket.

III. ACCUEIL DES OFFICIELS

L'accueil des personnalités fera l'objet d'une concertation avec l'organisateur dés que celui-ci disposera d'informations suffisantes. Le rayonnement de notre discipline, lors d'organisations d'envergure, passe également par la qualité de l'accueil des personnalités présentes. L'organisateur en informera le Directeur Sportif et le Coordonateur de l'événement.

A. HÉBERGEMENT

L'organisateur devra prévoir l'hébergement pour l'ensemble des arbitres et des officiels de la commission (le nombre d'arbitres et d'officiels sera communiqué à l'organisateur dés qu'il sera connu). L'hébergement devra être placé à proximité du lieu de compétition.

B. RESTAURATION

L'organisateur devra prévoir la restauration pour l'ensemble des arbitres et des officiels de la commission (le nombre d'arbitres et d'officiels sera communiqué à l'organisateur dés qu'il sera connu).

L'organisateur devra mettre à disposition, des officiels de la commission et des arbitres, des bouteilles d'eau en quantité suffisante sur l'ensemble de l'évènement.



IV. INFIRMERIE ET SÉCURITÉ

Un local infirmerie ou à défaut un espace dédié devra être libéré sur le lieu de l'évènement.

Il est impératif qu'une antenne SAMU, CROIX-ROUGE, PROTECTION CIVLE ou POMPIER soit présente sur le lieu de l'évènement afin de parer à tout problème.

V. ACCUEIL DE SPECTATEURS

L'accueil de spectateurs est fortement conseillé. Pour cela, l'organisateur devra réaliser des flyers et affiches afin de communiquer sur cet évènement. Un modèle sera envoyé au coordonateur de l'événement au moins un mois et demi avant l'événement afin d'être validé par la commission Basket.

En cas de billetterie, l'ensemble des membres des délégations, des officiels de la commission et des arbitres seront dispensés d'acheter les billets d'entrée. Il est judicieux d'inviter également les autorités locales, la presse, etc...



VI. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

A. RECETTES

Elles sont constituées exclusivement par :

- ▶ Billetterie
- ▶ Buvette
- Droits éventuels de télévision
- Droits de publicité sur panneaux autour de l'aire de jeux (organisateur sauf si télédiffusion, auquel cas deux panneaux seront laissé à l'organisateur)
- Sponsors

- ▶ Toutes recettes annexes reviennent d'autorité à l'organisateur
- Facturation hébergement et restauration des délégations à hauteur de 90€ par personne

B. DÉPENSES

L'organisateur devra impérativement régler en amont toutes les dépenses afférentes à l'organisation, à savoir :

- ▶ Assurances liée directement à
- l'évènement
- Secours
- Hébergements
- ▶ Restauration

- ▶ Transferts (si il y a)
- ▶ Billetterie
- Réservation des salles



Les frais d'hébergement et de restauration des délégations sont à la charge des délégations et ne devront pas excéder 90€ par personne.

Les frais d'hébergement et de restauration des arbitres et des officiels de la commission basket sont à la charge de la commission basket et ne devront pas excéder 90€ par personnes.

VII. DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisateur doit faire apparaître, sur tous supports de communication (affiches, matchs diffusés, flyers, etc...), le logo de la commission basket (obligatoire) et celui de ses partenaires (si demandé par la commission). Ce logo est en téléchargement sur le site de la commission basket.

L'organisateur devra s'assurer qu'il est couvert pour l'organisation d'un tel évènement. Si ce n'est pas le cas il devra prendre contact avec son assurance afin de déclarer l'évènement.

L'évènement devra être déclaré en préfecture ou au prêt des services de Police et de la municipalité.

L'organisateur devra réaliser un dossier d'accueil comprenant les informations utiles concernant le lieu, date, horaires, etc... et le transmettre à toutes les équipes participantes ainsi qu'aux officiels de la commission et arbitres au plus tard trois semaines avant le début de l'évènement.

L'organisateur s'engage à respecter le présent cahier des charges et à le transmettre dûment signé au moins trois mois avant le début de l'évènement. Il devra transmettre les coordonnées de l'hébergement et des salles au moins un mois avant le début de l'évènement à l'ensemble des délégations, arbitres et officiels de la commission Basket.



Les détails d'application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir, donneront lieu à une concertation entre la commission Basket et l'organisateur

Le bureau de la commission Basket peut prendre toutes décisions utiles concernant cette manifestation.

VIII.SIGNATURES & CACHETS

Commission Fédérale de Basket-Fauteuil

Organisateur

(Nom, Prénom, Fonction, Cachet)

(Nom, Prénom, Fonction, Cachet)